

Président

Florent BENOIT

Membres présents

ARCHAMPS
BEAUMONT
BOSSEY
CHENEX
CHEVRIER
COLLONGES-SOUS-SALEVE
DINGY-EN-VUACHE
FEIGERES
JONZIER-EPAGNY
NEYDENS
PRESILLY
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
SAVIGNY
VALLEIRY
VERS
VIRY
VULBENS

A. RIESEN,
M. GENOUD, N. LAKS

A. CUZIN
P. CHASSOT

M. MERMIN

J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON
B. FOL
A. MAGNIN
J. LAVOREL
F. de VIRY
F. BENOIT

Membres représentés

C. VINCENT par A. RIESEN, L. DUPAIN par A. CUZIN

Membres excusés

J-L. PECORINI, P-J. CRASTES

Membres absents

S. BEN OTHMANE, E. ROSAY, M. GRATS, V. LECAUCHOIS,
L. CHEVALIER

Secrétaire de séance

Joëlle LAVOREL

Quorum

12

Invités

N. DUPERRET

Membres de l'Administration

C. AOUIZERATE, Directeur de Cabinet
L. CLAUDEL, Directeur Général des Services
O. MANIN, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement Durable du Territoire
M. DUCLOS-COMESTAZ, Directrice des Dynamiques Territoriales
M-C. GAY, Cheffe du Service Economie

Intervenants extérieurs

Damien BIARD, Directeur des relations avec les collectivités Pays de Savoie chez Orange
Philippe LE TARNEC, Chef de Projet Cuivre chez Orange
Olivier SOULAS, Directeur Numérique du Syane
Aurélie AUDISIO, Altitude Infra

ORDRE DU JOUR

I. Constatation du quorum	2
II. Désignation d'un secrétaire de séance	2
III. Vote de l'urgence sur la délibération 1.1 portant attribution du marché pour la réalisation d'un plan de conception des travaux de dépollution du site du Grand Châble sur les communes de Beaumont et de Présilly	2
IV. Information / débat	3
1. Présentation du lot 4 de fermeture du réseau téléphonique ADSL en cuivre d'Orange	3
2. Point d'actualité sur l'Ecoparc du Genevois.....	4
V. Compte-rendu des commissions thématiques	4
VI. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 14 avril 2025	5
VII. Délibérations	5
1. Economie	5
1.1. Attribution du marché pour la réalisation d'un plan de conception des travaux de dépollution du site du Grand Châble sur les communes de Beaumont et de Présilly	5
1.2. Attribution du marché pour la réalisation de travaux en vue de l'extension de la zone d'activité économique dite « La Perriere » à Viry	7
VIII. Divers	7

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h05.

I. Constatation du quorum

F. BENOIT constate que la condition du quorum est remplie en présence de 14 Conseillers communautaires membres du Bureau communautaire, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables en vertu de l'article L5211-1 du même code.

II. Désignation d'un secrétaire de séance

Joëlle LAVOREL est désignée secrétaire de séance.

III. Vote de l'urgence sur la délibération 1.1 portant attribution du marché pour la réalisation d'un plan de conception des travaux de dépollution du site du Grand Châble sur les communes de Beaumont et de Présilly

F. BENOIT soumet à l'accord du Bureau communautaire l'examen de la délibération 1.1 précitée, conformément aux dispositions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables en vertu de l'article L5211-1 du même code.

La convocation a été transmise aux élus le 13 mai 2025 et la délibération le 15 mai 2025, en dehors du délai réglementaire des cinq jours francs mais un jour franc avant la séance.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 16
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

IV. Information / débat

1. Présentation du lot 4 de fermeture du réseau téléphonique ADSL en cuivre d'Orange

Présentation de D. BIARD, P. LE TARNEC, O. SOULAS et A. AUDISIO, annexée au présent procès-verbal.

M. MERMIN souhaite savoir si la suppression du réseau téléphonique en cuivre entraînera le retrait des poteaux qui le soutenaient.

D. BIARD explique que ce réseau pouvait être enterré comme fixé sur des poteaux et que la fibre empreinte en fait les mêmes infrastructures.

O. SOULAS précise que certaines contraintes techniques peuvent parfois en empêcher la réutilisation, tels que des fourreaux bouchés ou des câbles en cuivre déposés en pleine terre. La Haute-Savoie présente cependant une particularité : le Syane s'est efforcé de ne pas planter de nouveaux poteaux à côté de ceux inutilisables mais de remplacer ces derniers.

F. BENOIT espère que le retrait du réseau cuivré se déroulera dans de meilleures conditions que le déploiement de la fibre, marqué notamment par l'absence de sécurisation des boîtiers de branchement et le débranchement sauvage par les techniciens des fiches d'abonnés au profit de celles d'autres abonnés. Il déplore un déploiement aérien de la fibre, alors que les Communes ont réalisé des efforts coûteux pour supprimer les câbles aériens de l'éclairage public. Le Président attire l'attention sur la nécessité d'assurer un service qui fonctionne bien pour des actifs télétravaillant ou des personnes âgées équipées d'un système de téléalarme.

O. SOULAS dissocie la problématique du raccordement au réseau de celle de sa construction compliquée dans les années 2010 : il déplore que les opérateurs commerciaux réalisent eux-mêmes les raccordements des locaux privés au réseau du Syane qui est pourtant propriétaire de la fibre publique. Cet écueil réglementaire est régulièrement soulevé auprès de la Présidente de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse (ARCEP), et le Président du Syane est particulièrement mobilisé pour que le raccordement ne soit plus réalisé par les opérateurs commerciaux dont certains sont effectivement peu scrupuleux. Olivier SOULAS note cependant une amélioration résultant du travail du Syane avec son délégataire pour que celui-ci gère mieux ses sous-traitants. Il fait part également de ses craintes pour le réseau fibre lors du démontage du réseau cuivré, même si cette étape n'est pas encore entamée puisqu'il est seulement question aujourd'hui de l'arrêt des accès cuivre (boxes branchées avec l'ADSL).

A. RIESEN suggère que des réunions publiques soient organisées sur le sujet.

P. LE TARNEC mentionne que si certaines ont déjà été organisées sans affluence particulière, de nouvelles réunions peuvent néanmoins être proposées.

P. CHASSOT souhaiterait que les Communes puissent joindre le Syane, Orange ou Altitude Infra lorsque des administrés s'adressent à elles pour leur faire part de leurs problèmes de raccordement.

O. SOULAS rappelle que le sujet abordé lors de ce Bureau communautaire est celui du retrait du réseau téléphonique cuivré par l'opérateur historique, Orange, qui ne déploie toutefois pas directement le réseau fibré. Les difficultés de raccordement à la fibre rencontrées par les abonnés sont remontées en fait par les opérateurs aux délégataires du Syane, dont les sous-traitants ne s'acquittent pas toujours de leurs missions avec le plus grand professionnalisme. Le Syane a mis en place à destination des Communes une cellule de médiation, « Info fibre », lorsque ces dernières sont dans l'incapacité d'apporter des réponses aux administrés. Le Syane joue alors le rôle de médiateur avec le délégataire, voire certains opérateurs commerciaux.

O. SOULAS invite les Communes comprises dans le lot 4 de fermeture du réseau téléphonique ADSL en cuivre d'Orange à communiquer auprès de leurs administrés, afin qu'ils lancent dès maintenant les démarches de migration vers la fibre pour ne pas subir de retard en janvier 2026, qui serait dû à un engorgement des demandes.

F. BENOIT sollicite un kit de communication sur le sujet pour le relayer dans les bulletins municipaux.

D. BIARD acquiesce à cette demande.

A. AUDISIO ajoute qu'Altitude Infra a également mis en place une plateforme spécifique dédiée aux élus et un numéro de téléphone avec des plages horaires. Elle attire en outre l'attention sur les conséquences d'un adressage erroné sur le raccordement à la fibre, et qui relève de la compétence des Communes, en précisant qu'un numéro de rue ne doit être attribué qu'à un seul immeuble collectif et non à toute une copropriété qui comprendrait plusieurs bâtiments.

A. MAGNIN reconnaît une amélioration globalement, tant avec la baisse du nombre de réclamations des administrés auprès des Communes qu'avec des interventions de techniciens vraisemblablement plus professionnels. Il relève par ailleurs un problème de mise aux normes de la hauteur des fils régulièrement accrochés par des engins agricoles.

O. SOULAS explique que le réseau fibré est toujours plus haut que le cuivré et lorsque celui-ci aura été démonté, le réseau fibré sera en principe réhaussé.

F. BENOIT remercie les intervenants de leur présentation.

2. Point d'actualité sur l'Ecoparc du Genevois

Présentation de M. DUCLOS-COMESTAZ, annexée au présent procès-verbal.

N. LAKS note qu'il n'y aura donc plus aucune audience.

M. DUCLOS-COMESTAZ explique que le juge a statué en conditionnant l'obtention du permis d'aménager à la complétude de l'autorisation environnementale.

M. DE SMEDT souhaite savoir si celle-ci allonge encore le délai d'attente d'une année.

M. DUCLOS-COMESTAZ précise que les services de l'Etat instruiront en septembre 2025 le dossier de l'autorisation de défrichement en même temps que celui de la dérogation au titre des espèces protégées, celui-ci étant plus complexe car il nécessite de nouvelles investigations à l'automne.

V. Compte-rendu des commissions thématiques

Aménagement, Habitat

M. MERMIN mentionne le premier Comité de Pilotage (COPIL) qui a retenu le Cabinet chargé de travailler sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) unique, afin de pourvoir délibérer à la fin de l'année 2025 sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

F. de Viry souligne que ce PAS sera cependant de nouveau débattu après les élections municipales et communautaires de 2026.

M. MERMIN précise que le Document d'Orientations et d'Objectifs, plus détaillé, sera ensuite élaboré.

Déchets

N. LAKS rappelle que le Service Recyclage et Valorisation des Déchets attend le retour des Communes relatif à la prise de rendez-vous pour l'installation des composteurs publics, seules quatre ayant répondu. Il précise en outre que la berce de lavage des conteneurs nécessite des tournées complètes qui, pour le moment, ne sont pas réalisables. Aussi un système intermédiaire sera mis en place, empêchant toutefois un fonctionnement du service à 100 %.

VI. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 14 avril 2025

Aucune observation.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VII. Délibérations

1. Economie

1.1. Attribution du marché pour la réalisation d'un plan de conception des travaux de dépollution du site du Grand Châble sur les communes de Beaumont et de Présilly

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Mermin, 1^{er} Vice-Président,

Le projet justifiant le marché à attribuer, consiste en l'aménagement de l'ancienne zone industrielle du Châble à Beaumont (74160) pour le compte de la Communauté des Communes du Genevois.

Il s'agit de créer sur cette ancienne zone industrielle :

- Une zone de logements : elle se situera sur une parcelle agricole. Le projet d'aménagement n'est pas encore clarifié par la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) pour cette zone ; à ce stade, il est prévu la réalisation d'un niveau de sous-sols au droit des futurs bâtiments.
- Une Zone d'Activité Economique (ZAE) : le projet d'aménagement prévoit la réalisation de 15 lots desservis par une voirie, permettant des activités artisanales et de petites productions. Aucun sous-sol n'est prévu sur cette zone à l'état présent du projet d'aménagement, seuls des décapages de terres de surface sont à prévoir dans le cadre des travaux d'aménagement.

Le site du projet ayant accueilli diverses infrastructures industrielles (dépôts d'alcool, acétate d'éthyle, acétone, dépôt de gaz combustible liquéfié, cuves enterrées ou aériennes de solvant, gasoil et essence), il a été mis en évidence la présence d'impacts de pollution sur l'ensemble des milieux (sols, eaux souterraines, gaz du sol et air ambiant) lors des différents diagnostics de pollution réalisés précédemment par SOGREAH puis TAUW France.

La mise à jour du plan de gestion réalisée par TAUW en février 2024 recommande la réalisation d'études complémentaires de dépollution et notamment la réalisation d'un plan de conception des travaux, objet de la consultation.

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles R-2123-1, 4 et 5 du code de la commande publique, par un avis d'appel public à la concurrence publié le 06 janvier 2025.

La date limite de réception des offres était fixée au 07 février 2025 à 16h00.

7 plis ont été déposés dans les délais impartis.

L'analyse des offres a été réalisée par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de l'opération, ACTIERRA, conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation. Les résultats ont été présentés pour avis à la Commission Achats réunie le 19 mai 2025 et qui, au vu du classement des offres, propose de retenir l'offre de l'entreprise PERL Environnement, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 50 550 € H.T. soit 60 660 € T.T.C.

*Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2123-1,4 et 5 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les politiques d'aide à l'emploi ;
Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 7 mise en place d'une stratégie de développement économique favorisant la création d'emplois ;
Vu la délibération n° c_20241014_adm_94 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection des membres du Bureau communautaire ;
Vu la délibération n° c_20241014_adm_95 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire, notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et inférieur à 2M € H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;
Vu la délibération n° c_20250414_fin_034 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 portant adoption du budget primitif – Budget annexe ZAE ;
Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 19 mai 2025 ;*

DELIBERE

Article 1 : retient l'offre de la société PERL Environnement pour un montant 50 550 € H.T. soit 60 660 € T.T.C.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe ZAE – exercice 2025 – chapitre 20 - immobilisations incorporelles.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

N. LAKS souligne qu'il ne s'agit que d'un plan de conception et non de l'opération de dépollution, et souhaite donc savoir s'il sera possible de réfléchir sur la méthode de dépollution.

F. BENOIT répond par l'affirmative puisque l'estimation initiale de la dépollution variait entre 1 et 8 millions d'euros selon le choix retenu.

M. DUCLOS-COMESTAZ précise que le marché comprend effectivement un plan de conception de travaux qui a pour objectif de tester in situ la méthode de dépollution identifiée, et d'estimer le coût global sur l'ensemble du site.

M. DE SMEDT ajoute que le choix de la méthode de dépollution dépendra aussi de la définition du projet : la réglementation de la dépollution n'étant pas la même si la finalité du projet est artisanale ou résidentielle.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

1.2. Attribution du marché pour la réalisation de travaux en vue de l'extension de la zone d'activité économique dite « La Perriere » à Viry

Reportée.

VIII. Divers

F. BENOIT rappelle que les Communes doivent délibérer, avant le 23 juin 2025, sur le transfert à la Communauté de Communes de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département », la modification des statuts de la Communauté de Communes et son adhésion au Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.

Le Président sollicite les Maires pour connaître les sujets qu'ils souhaiteraient inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des Maires qui se déroulera, sans les services, à 18h le 26 mai 2025, suivie du Conseil communautaire à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

La secrétaire de séance,
Joëlle LAVOREL

Le Président,
Florent BENOIT

**PRESENTATION ANNEXEE
AU PRESENT PROCES-VERBAL**

Programme de Fermeture du réseau Cuivre



Echanges avec les élus – Opérateur d'Infrastructure Cuivre Orange

Communauté de Commune du Genevois



Du cuivre à la fibre
Entrons dans une nouvelle ère



Les missions et rôles des opérateurs

❖ L'Opérateur d'Infrastructure Cuivre (OI Cuivre)

- Orange en tant que propriétaire du réseau cuivre, pilote le projet de fermeture de son réseau, et coordonne les différents acteurs

❖ L'Opérateur d'Infrastructure Fibre (OI Fibre)

- Construit et maintient le réseau de fibre optique déployé sur la voie publique
- Commercialise la fibre auprès des opérateurs Internet, **et non auprès des particuliers ou des utilisateurs,**
- Gère le raccordement des nouvelles constructions et programmes immobiliers

❖ L'Opérateur Commercial (OC)

- C'est lui qui commercialise auprès du client final, et il est donc **son interlocuteur unique** en cas de pannes ou de difficultés de raccordement, etc....



1 Rappel des fondamentaux

Présentation du projet de fermeture du réseau cuivre au niveau national

La modernisation des réseaux

Un chantier collectif

Un rythme de fermeture progressif



**La fin du cuivre,
un mouvement
engagé,
inéluatable et un
enjeu collectif !**

Les usages des Français évoluent

- Une évolution des usages internet vers plus de débits, accélérée par la crise sanitaire
- Une baisse de **18%** du nombre de lignes actives sur le réseau cuivre, entre 2021 et 2022

**et le pays poursuit sa
modernisation
numérique.**

Grace au plan France Très Haut Débit, ce sont désormais **35,3 millions de locaux qui sont éligibles aux offres FttH**: la France est le pays le plus fibré d'Europe.

* Données Arcep 31/03/2023



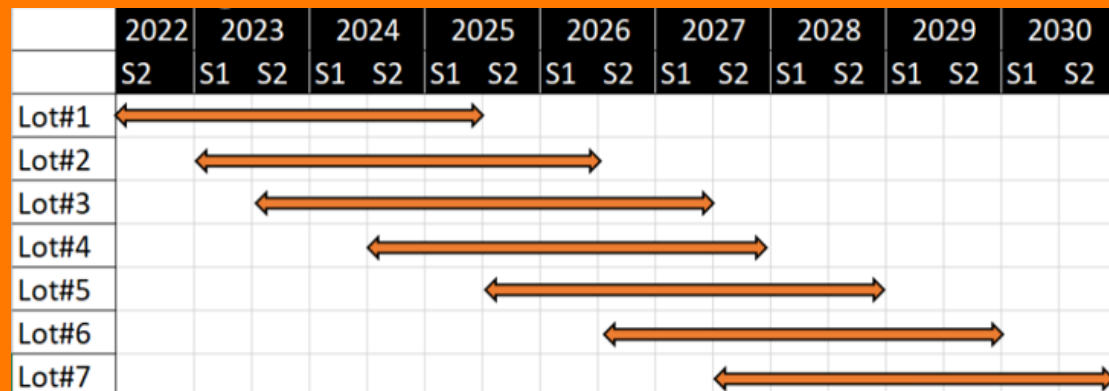
Une réseau fibre plus robuste et plus performants, qui répond aux besoins en débits exponentiels, et moins énergivore (3 x moins que le cuivre, étude économique 2020 de la Fédération Française des Télécom)

Alors que le réseau fibre compte de plus en plus d'utilisateurs, le maintien de deux réseaux au-delà de 2030 n'est pas envisageable pour des raisons opérationnelles, financières et environnementales.

Le plan de fermeture du cuivre a été mis en consultation publique par l'ARCEP en février 2022

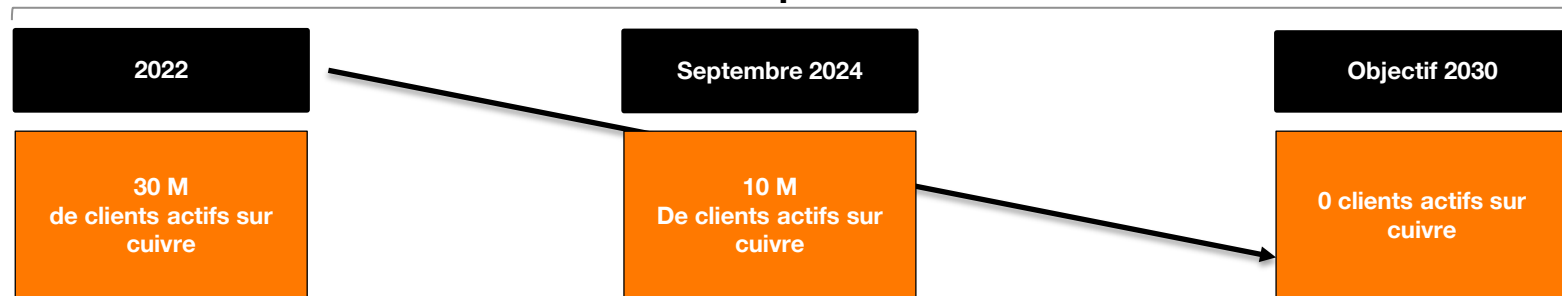
Cette démarche de fermeture est déjà engagée dans plusieurs pays européens (Espagne, Norvège, Suède, Estonie).

7 lots pour une montée en puissance progressive



/!\ Fin 2030 : Fermeture technique globale du réseau cuivre

Suivi de la décroissance du parc clients sur offre Cuivre



1

Officialisation

Lancement officiel
d'un lot

2

Fermeture
Commerciale

Arrêter la
commercialisation des
offres sur cuivre

3

Fermeture Technique

Arrêter tous les
services sur cuivre

4

Dépose du réseau

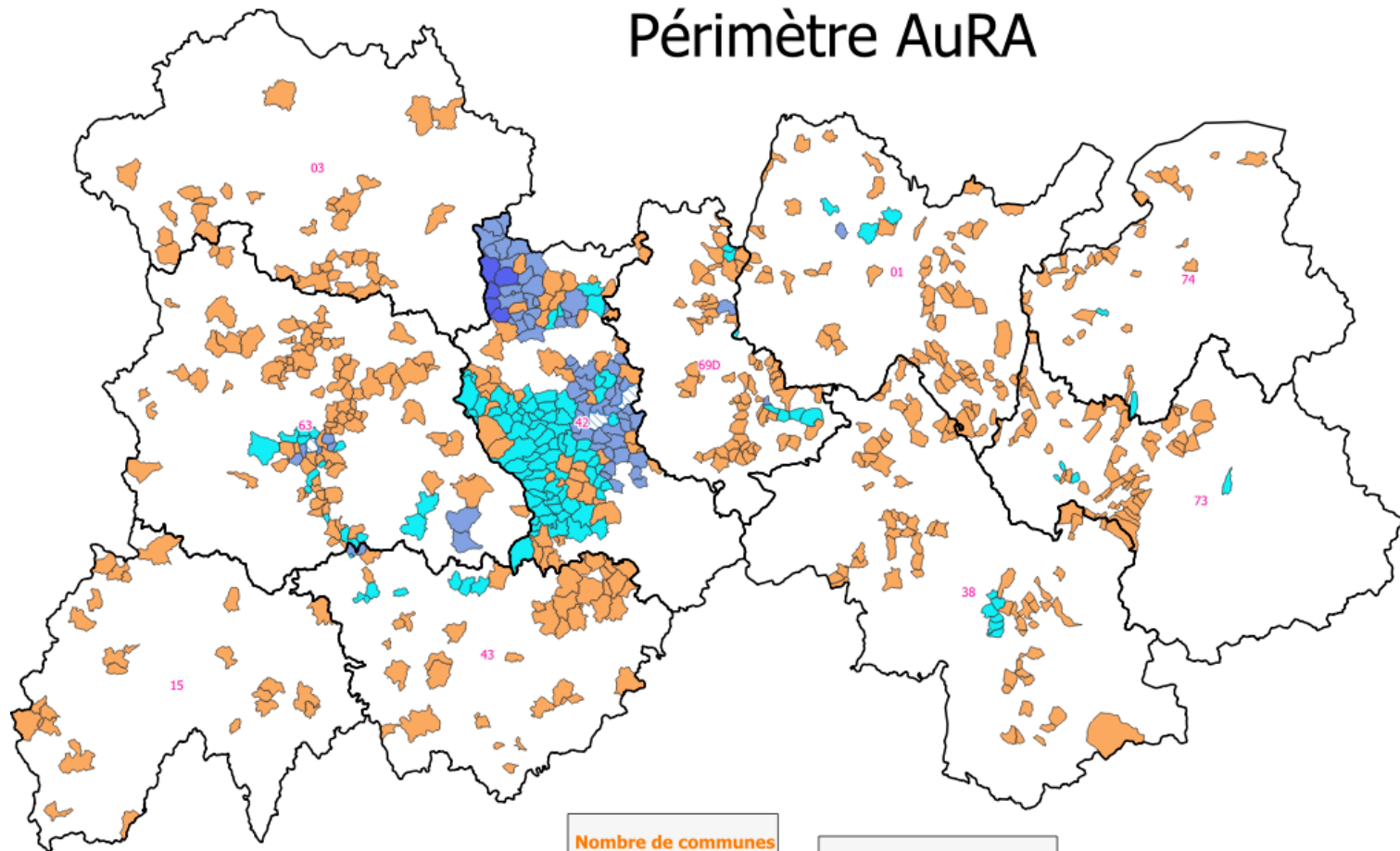
Déposer une partie
des équipements
et du réseau

Opérateur Infrastructure Fibre : Complétude
Fibre - assure la disponibilité des offres et respect des
critères de Qualité de Service

Opérateurs Commerciaux : Accompagner et migrer
les clients vers la fibre ou une autre solution

Opérateur Infrastructure Cuivre : pilote du projet de fermeture
du réseau cuivre et coordinateur des différents acteurs

Périmètre AuRA



712 communes

Nombre de communes

- Lot 1 - 5
- Lot 2 - 70
- Lot 2 report - 3
- Lot 3 - 118
- Lot 4 - 516

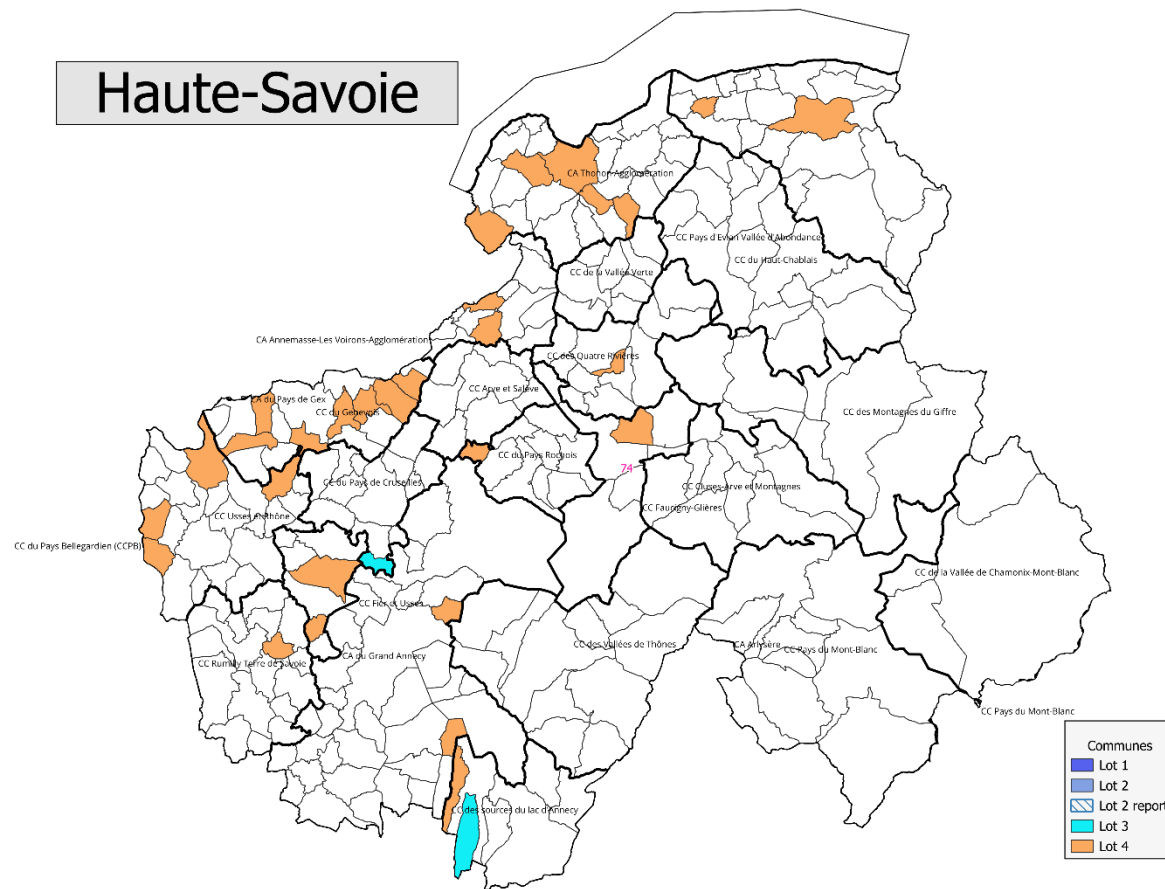
1,2 millions de logements

- Lot 1 - 1 804 EL
- Lot 2 - 99 313 EL
- Lot 3 - 274 654 EL
- Lot 4 - 888 616 EL

Total
4,8 Millions

Département de la Haute-Savoie

Haute-Savoie



2 communes Lot 3

29 communes Lot 4

46 077 logements publiés*

43 492 logements déployés*

2

Communauté de Commune du Genevois

Nombre de communes par Lots

Les dates

Les différentes étapes

Fermeture Commerciale

A cette date, plus aucune offre sur support cuivre n'est commercialisable.
Plus aucun client ne peut commander un service sur cuivre.

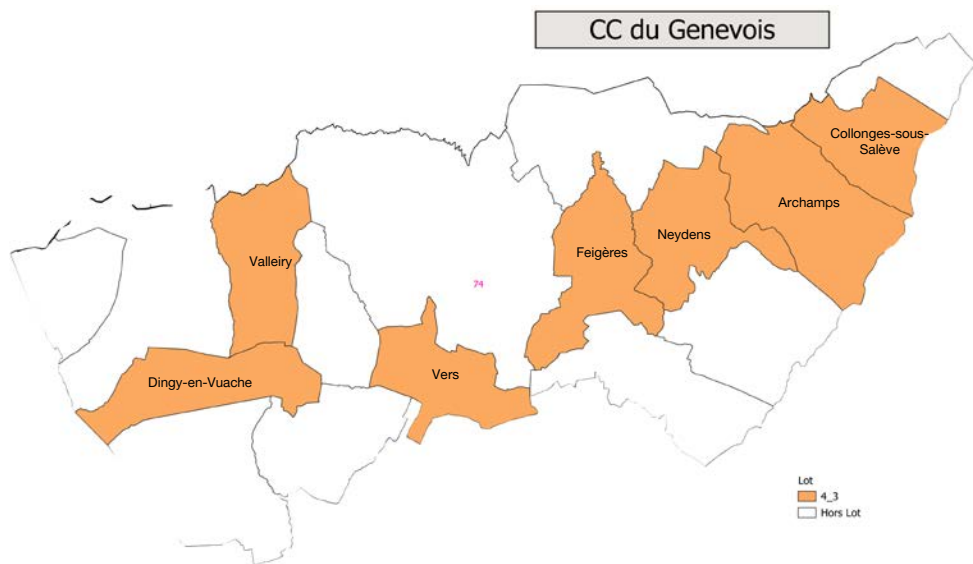
Enjeu : Couverture fibre sur la commune et disponibilité des offres sur fibre

Fermeture Technique

A cette date, les services sur réseau cuivre sont arrêtés
Plus aucun client n'utilise un service sur le réseau cuivre

Enjeu : Avoir migré l'ensemble des clients sur réseau cuivre vers une autre technologie disponible

Communauté de commune du Genevois



0 communes dans les lots 1/2/3

7 communes dans le Lot 4

11 304 logements publiés*

10 634 logements déployés*

Fermeture Commerciale

Fin janvier 2026

Fermeture Technique

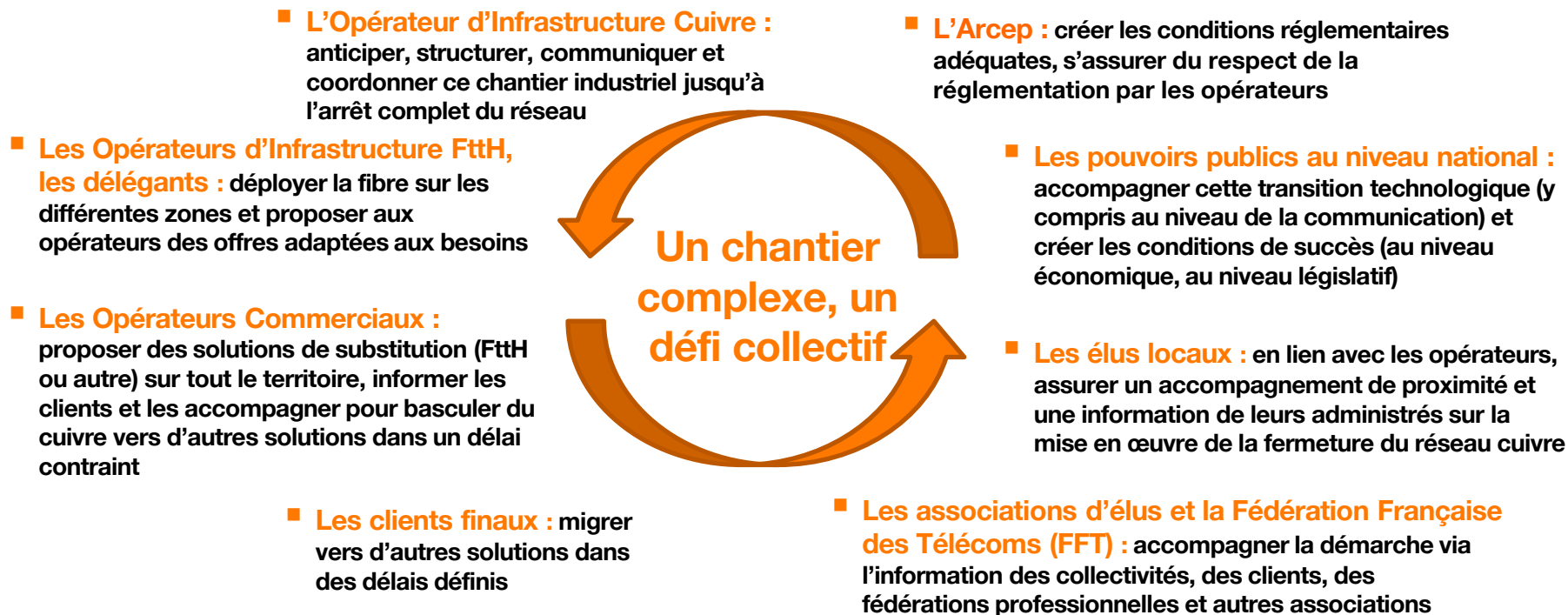
31 octobre 2028

3

Gouvernance et communication

Vue d'ensemble – un chantier collectif

Chaque acteur a un rôle à jouer pour réussir ce chantier inédit



Un chantier qui n'est pas qu'un chantier technique, et qui revêt plusieurs enjeux : client, communication, économique, institutionnel et environnemental.

La commune, partenaire incontournable dans la réussite de la transformation numérique de sa commune

Vous êtes un partenaire clé afin que tous vos concitoyens bénéficient d'une connexion très haut débit à termes :

Votre soutien est primordial dans la réussite de ce chantier de modernisation des réseaux télécoms, en facilitant l'accès de tous vos concitoyens à la fibre optique



Votre rôle de facilitateur

Faire en sorte que le déploiement complet de la fibre se termine au plus tôt dans ma commune



Votre proximité avec vos concitoyens

Informar au mieux mes administrés sur les composantes de ce programme de modernisation des réseaux télécoms

Pour vous accompagner dans l'information et la communication, un référentiel documentaire est à votre disposition



Site ARCEP

Pour en savoir plus sur le plan de fermeture du réseau de boucle locale cuivre d'Orange

[Que va changer la fermeture du réseau cuivre ? | Arcep](#)



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Site Service Public

**Site du gouvernement
« Le Très Haut Débit pour tous »**



<https://www.economie.gouv.fr/trshautdebit>



Sites Réseaux Orange

Sites avec la carte interactive de fermeture du réseau cuivre

[Arrêt du cuivre et évolution téléphonie fixe - Réseaux Orange](#)



arcep

ARCEP - Autorité de Régulation des Communications Électroniques

Accueil Nos sujets La régulation Cartes et données Actualités

Que va changer la fermeture du réseau cuivre ?

ARCEP - Autorité de Régulation des Communications Électroniques

Le réseau cuivre a été transformé en fibre optique dans les zones dites « zones blanches ». Cette transformation a permis de garantir la qualité de service et de garantir la continuité de service. Cette transformation a également permis de garantir la continuité de service et de garantir la continuité de service.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Site Service Public

Le Très Haut Débit pour tous

Le Très Haut Débit pour tous est un programme national qui vise à garantir à tous les Français un accès à Internet à haut débit. Ce programme est financé par l'État et les collectivités locales.

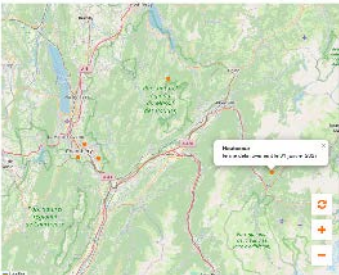
La fermeture du réseau cuivre dans votre commune

La fermeture du réseau cuivre dans votre commune est une mesure qui vise à garantir la continuité de service et à garantir la continuité de service.

Réseaux Orange

Les cartes de couverture Nos services Vos équipements Act

Découvrez si votre commune est concernée par la fermeture du réseau cuivre et à quelle échéance



La documentation Orange disponible

Médiathèque Réseaux

Rechercher

Navigation

Collections > Plan de Fermeture du réseau de boucle locale cuivre > cahiers de la fermeture du réseau cuivre

Tri : Standard Filtre Affichage

Tous les médias

Collections

- Offre de référence d'accès de ...
- Indicateurs de qualité de servi...
- Offre Optimum
- Offre de référence service d'iti...
- Offres d'interconnexion et d'ac...
- Plan de Fermeture du réseau ...
 - cahiers de la fermeture du ...
 - fichier trajectoire de fermet...
- Réseau boucle locale cuivre
- Génie civil
- Hébergement au sein de locaux
- Création de points de raccorde...
- Collecte passive
- Système de comptabilisation d...
- Spécifications techniques des l...



- Les cahiers de la fermeture du réseau cuivre sur gallery.orange.com en particulier les cahiers relatifs à la gouvernance, à l'identification des communes, au lancement du lot, à la fermeture commerciale et à la fermeture technique
- Le site [Réseaux](https://reseaux.orange.com) d'Orange



Echanges

Merci



est là

Philippe **Le Tarnec**
Chef de projet Opérateur Infrastructure
Décommissionnement du Cuivre

Mob. +33 6 47 13 75 42
Philippe.letarnec@orange.com

Orange – Saint Priest Millénaire
Unité Clients & Industrielle – Direction d’Affaire Cuivre
654 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest Cedex



La fibre optique en France.

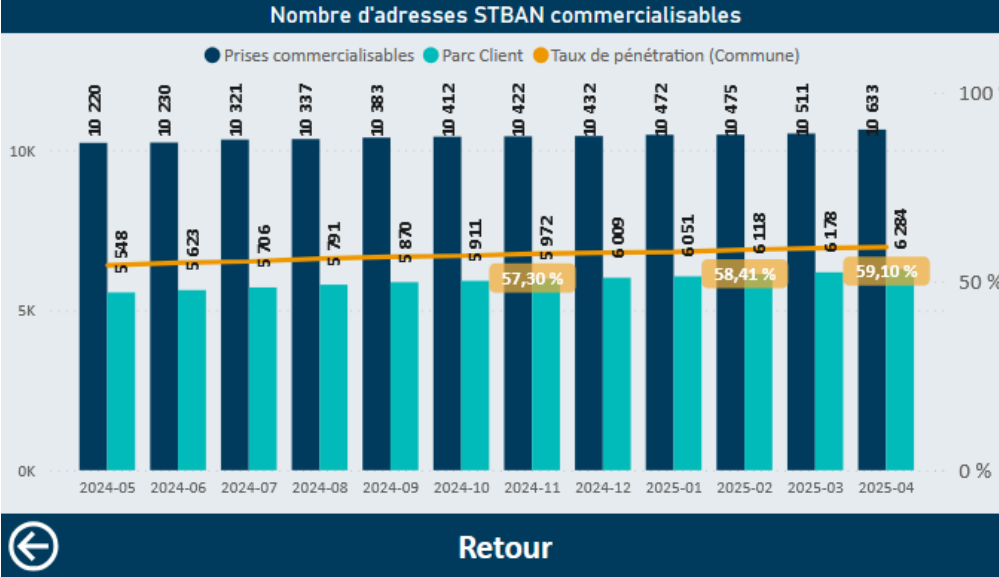
Réunion Décommissionnement du cuivre CC du Genevois Lot 4
19 mai 2025

Communes - Par lots de fermetures

Lot concerné ● 4_3 ● 4_3 (Report)

Lot cuivre	Marché	EPCI	Commune
Plusieurs sélections	SYANE	Communauté de comm...	Tout
Nombre de communes	Nombre d'adresses	Nombre de prises total	Prises commercialisés
7	5 829	11 323	6 284

Détail des communes							
Nom commune	Code INSEE	Lot concerné	Prises RBAL	Prises commercialisables à M-1	Parc Client	Taux de pénétration	
Archamps	74016	4_3	1 943		1 875	1 064	56,75 %
Collonges-sous-Salève	74082	4_3	2 988		2 846	1 548	54,39 %
Dingy-en-Vuache	74101	4_3	430		395	250	63,29 %
Feigères	74124	4_3	1 179		1 087	711	65,41 %
Neydens	74201	4_3	1 306		1 259	804	63,86 %
Valleiry	74288	4_3	2 942		2 669	1 599	59,91 %
Vers	74296	4_3	535		502	308	61,35 %
(Report)							
Total			11 323		10 633	6 284	59,10 %



CC du GENEVOIS Lot 4 – NOMBRE DE LOGEMENTS NON ELIGIBLES

Nom de Communes	Nombre de Logements	Nombre de Bâtiments/Immeubles
ARCHAMPS	67	13
COLLONGES-SOUS-SALEVE	142	38
DINGY-EN-VUACHE	35	2
FEIGERES	78	12
NEYDENS	46	28
VALLEIRY	272	35
VERS	32	7
Total général	672	135

BASE D'ADRESSES NATIONALE



Archamps - 74016

Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Département

Haute-Savoie

Intercommunalité

CC du Genevois



71 voies, places et lieux-dits
adressés

917 adresses

100 % d'adresses certifiées

Mode de publication

Mes Adresses

Source

Commune de Archamps

Dernière mise à jour

le 27 mars 2025

Code INSEE

74016

1 code Postal

74160

Identifiant BAN :

182173f1-7b54-4dec-b90b-bf6f6abf9c6f



Collonges-sous-Salève - 74082

Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Département

Haute-Savoie

Intercommunalité

CC du Genevois



71 voies, places et lieux-dits
adressés

1222 adresses

92 % d'adresses certifiées

Mode de publication

API Dépôt

Source

CICL

Dernière mise à jour

le 19 février 2025

Code INSEE

74082

1 code Postal

74160

Identifiant BAN :

-

BASE D'ADRESSES NATIONALE



Dingy-en-Vuache - 74101

Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Département
Haute-Savoie

Intercommunalité
CC du Genevois



43 voies, places et lieux-dits
adressés

318 adresses

34 % d'adresses certifiées

Mode de publication

Mes Adresses

Source

Commune de Dingy-en-Vuache

Dernière mise à jour

le 28 mars 2025

Code INSEE

74101

1 code Postal

74520

Identifiant BAN :

c7dc980b-8e8b-492b-
bf3b-66b46f3d4964



Feigères - 74124

Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Département
Haute-Savoie

Intercommunalité
CC du Genevois



69 voies, places et lieux-dits
adressés

720 adresses

100 % d'adresses certifiées

Mode de publication

Mes Adresses

Source

Commune de Feigères

Dernière mise à jour

le 28 février 2025

Code INSEE

74124

1 code Postal

74160

Identifiant BAN :

b6ddd993-6813-42d4-b50e-3b7c06bcef91

BASE D'ADRESSES NATIONALE



Neydens - 74201

Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Département
Haute-Savoie

Intercommunalité
CC du Genevois



81 voies, places et lieux-dits
adressés

773 adresses

23 % d'adresses certifiées

Mode de publication

Mes Adresses

Source

Commune de Neydens

Dernière mise à jour

le 14 mai 2025

Code INSEE

74201

1 code Postal

74160

Identifiant BAN :

475a33af-5804-471f-9ddd-3c176f318b0f



Valleiry - 74288

Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Département
Haute-Savoie

Intercommunalité
CC du Genevois



90 voies, places et lieux-dits
adressés

1154 adresses

70 % d'adresses certifiées

Mode de publication

Mes Adresses

Source

Commune de Valleiry

Dernière mise à jour

le 18 mars 2025

Code INSEE

74288

1 code Postal

74520

Identifiant BAN :

0790162f-b23d-4ae1-a1d9-5fae0ba7ba93

BASE D'ADRESSES NATIONALE



Vers - 74296

Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Département

Haute-Savoie

Intercommunalité

CC du Genevois



45 voies, places et lieux-dits
adressés

407 adresses

100 % d'adresses certifiées

📄 Mode de publication

Mes Adresses

📡 Source

Commune de Vers

🔄 Dernière mise à jour

le 26 juin 2024

📍 Code INSEE

74296

📮 1 code Postal

74160

🔑 Identifiant BAN :

a49b4ce2-
dd39-44bb-9765-42e11293b2b8

merci de
votre attention :-)



2247 voie de l'Orée
27100 Val-de-Reuil
altitudeinfra.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

